

1^e année licence droit
Cours de A à F

INSTITUTIONS JUDICIAIRES

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Traitez les **trois** sujets suivants :

- 1. Les pouvoirs du juge d'instruction**
(5 points)
- 2. Les magistrats du ministère public**
(7 points)
- 3. Le rôle du tribunal des conflits**
(8 points)

Document autorisé : NEANT

1^e année licence droit
Cours de A à F

INSTITUTIONS JUDICIAIRES

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Traitez les **trois** sujets suivants :

1. **La Haute cour**
(5 points)
2. **Le jugement des contraventions**
(7 points)
3. **Les attributions juridictionnelles du Conseil d'Etat**
(8 points)

Document autorisé : NEANT

Séance d'examen – janvier 2017

Document autorisé : Aucun

Sujet sur 5 pages – 30 QCM

Durée de l'épreuve : 1 h

Barème : QCM juste : 2 points / QCM fausse : - 0,5 point / Absence de réponse : 0 point

Consignes : Sauf indications contraires, cochez la réponse juste.

1. Le tribunal de grande instance a compétence exclusive en matière de
 - A. Actes de commerce
 - B. Droits réels mobiliers
 - C. Etat des personnes
 - D. Conflits individuels de travail
 - E. Responsabilité administrative
2. Cochez la réponse inexacte. La Cour de cassation et le Conseil d'Etat
 - A. Sont juges de cassation
 - B. Rendent des avis après sollicitation des juges du fond
 - C. Statuent en droit et en fait lors d'un second pourvoi en cassation fondé sur le même moyen
 - D. Ont un rôle de filtre dans la transmission des QPC au Conseil constitutionnel
 - E. Rendent des arrêts de rejet qui mettent un terme au litige devant les juridictions françaises
3. Concernant le Tribunal des conflits,
 - A. Il est présidé par le Premier ministre
 - B. Il n'y a pas de rapporteurs publics au sein du Tribunal des conflits
 - C. En cas de conflit positif d'attribution, le Tribunal des conflits intervient dans la troisième phase pour soit annuler l'arrêté de conflit pris par le préfet, soit le confirmer
 - D. Le Tribunal des conflits statue toujours sur le fond d'un litige
 - E. Il assure uniquement le règlement des conflits d'attribution
4. Cochez la réponse inexacte. L'indépendance de la justice est respectée car
 - A. Le juge judiciaire ne peut pas juger l'administration
 - B. Le Garde des Sceaux peut donner des consignes aux magistrats du siège
 - C. Il est interdit au juge de s'opposer à l'application de la loi
 - D. Les magistrats du siège sont indépendants par rapport au pouvoir exécutif
 - E. Le juge a l'interdiction de rendre des arrêts de règlement sur le fondement de l'article 5 du Code civil
5. Le Conseil d'Etat
 - A. N'est pas juge de première instance
 - B. N'est pas juge d'appel
 - C. Est uniquement juge de cassation
 - D. Est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire
 - E. Est composé de plusieurs sections administratives et d'une section juridictionnelle

6. Que signifie le principe de permanence ?
 - A. En cas d'urgence, il est possible de saisir le juge des référés le dimanche ou un jour férié
 - B. Toutes les juridictions de l'ordre judiciaire siègent en permanence
 - C. Lors des vacances judiciaires, les juridictions ne tiennent aucune audience
 - D. Toutes les juridictions de l'ordre administratif siègent en permanence
 - E. Les juges du siège ont le droit de se mettre en grève

7. La conciliation est obligatoire devant
 - A. Le conseil de prud'hommes
 - B. Le tribunal de commerce
 - C. Le juge d'instance
 - D. Le tribunal administratif
 - E. La Cour d'appel
8. La Haute Cour
 - A. Est composée de juges professionnels et de parlementaires
 - B. Ne peut être saisie que par le Président de la République
 - C. Juge, durant l'exercice de son mandat, le Président de la République en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de ce mandat
 - D. Est présidée par le Président du Sénat
 - E. Juge les membres du gouvernement pour les crimes et les délits commis dans l'exercice de leur fonction
9. Le ministère public est permanent au sein
 - A. Du conseil de prud'hommes
 - B. Du tribunal d'instance
 - C. Du tribunal de commerce
 - D. De la cour d'appel
10. Quelle est la juridiction dont l'avis concernant l'interprétation d'un texte présente un caractère obligatoire ?
 - A. La Cour européenne des droits de l'Homme
 - B. La Cour de justice de l'Union européenne
 - C. Le Conseil d'Etat
 - D. La Cour nationale du droit d'asile
 - E. Le Cour de cassation
11. Le législateur ne doit pas s'immiscer dans les affaires en cours d'instance. Cela signifie que
 - A. Ce principe assure l'indépendance de la justice face au pouvoir exécutif.
 - B. Les lois rétroactives sont interdites
 - C. Le juge n'a pas à suivre les consignes données par un député pour rendre sa décision
 - D. Les lois interprétatives sont interdites
 - E. La loi de validation ne peut pas rendre valable un acte illégal accompli par l'administration
12. Pour les litiges de nature privée dont la valeur est supérieure à 10 000 euros, le tribunal de première instance compétent est
 - A. Quelquefois le tribunal d'instance
 - B. Toujours le tribunal de grande instance
 - C. Quelquefois le tribunal administratif
 - D. Toujours le juge de proximité
 - E. Quelquefois la Cour d'appel

13. Cochez la réponse inexacte. Le juge des tutelles
- A. Statue à juge unique
 - B. Est un juge du tribunal administratif
 - C. Est un juge du tribunal d'instance
 - D. Rend des ordonnances
 - E. Est un juge de première instance

14. La Cour d'Assises
- A. Est une juridiction répressive compétente en premier et dernier ressort pour juger les délits
 - B. Est une juridiction répressive compétente pour juger les contraventions commises par les membres du gouvernement dans le cadre de leur fonction
 - C. Est une juridiction répressive compétente en appel pour juger les crimes
 - D. Est une juridiction répressive compétente pour le réexamen d'une affaire après recours auprès de la Cour européenne des Droits de l'homme

15. Le Premier président de la Cour d'appel est
- A. En charge de la notation des magistrats du siège de toutes les juridictions situées dans le ressort de la Cour d'appel
 - B. Le seul juge à statuer à juge unique au sein de ce tribunal
 - C. En charge des déferés
 - D. En charge des réquisitoires
 - E. En charge de l'administration du tribunal

16. L'acte juridictionnel
- A. Constitue un titre dépositaire
 - B. Est un acte instrumentaire émanant d'un magistrat
 - C. Est un acte semi authentique
 - D. A la force probante d'un acte sous seing privé

17. Le tribunal administratif
- A. Peut juger à juge unique dans tous les domaines
 - B. Est une des juridictions spécialisées de première instance de l'ordre administratif
 - C. Rend des arrêts en premier ressort
 - D. Est composé de juges issus de l'Ecole nationale de l'administration
 - E. Est compétent pour statuer sur toutes les décisions concernant le droit d'asile

18. Le conseil des prud'hommes
- A. Est une juridiction composée uniquement de juges non professionnels
 - B. A compter du 1^{er} janvier 2017, les conseillers prud'hommes seront élus
 - C. A toujours un bureau de réconciliation et de réorientation
 - D. Est présidée à toutes les audiences par le juge d'instance
 - E. Juge les litiges individuels relatifs au contrat de travail

19. Qu'entend-on par principe de gratuité ?
- A. Les « épices » sont encore d'application
 - B. En principe, le perdant à un procès en matière civile devra payer les frais du procès
 - C. Un droit de timbre est toujours dû
 - D. Les frais d'avocat sont à la charge de l'Etat

20. La Cour de cassation rend
- A. Des jugements
 - B. Des règlements
 - C. Des arrêts de débets
 - D. Des avis
 - E. Des arrêts de projet

21. Parmi les phases rythmant le travail des juridictions répressives, cochez la phase inexacte.
- A. Une phase d'instruction
 - B. Une phase de conciliation
 - C. Une phase de poursuite
 - D. Une phase de jugement
 - E. Une phase d'application des peines

22. La cour administrative d'appel
- A. Est juridiction d'appel pour toutes les juridictions quelque soit l'ordre auquel appartient la juridiction de première instance
 - B. Est seule juridiction d'appel en matière administrative
 - C. N'a que des attributions juridictionnelles
 - D. Est une des juridictions d'appel pour les jugements rendus par le tribunal administratif
 - E. Peut être saisie par la chambre régionale des comptes

23. Devant la Cour de Justice de l'Union européenne, quelle est la forme de procédure impossible ?
- A. Le recours en annulation
 - B. Le recours de plein contentieux
 - C. Le recours en manquement
 - D. Le recours en carence
 - E. Le renvoi préjudiciel

24. Les jugements rendus par le juge de proximité en matière civile
- A. Concernent des affaires civiles de plus de 4000 euros
 - B. Sont toujours rendus en premier ressort
 - C. Sont parfois rendus en premier et dernier ressort
 - D. Peuvent faire l'objet d'un pourvoi en cassation

25. La Cour nationale du droit d'asile
- A. A été créée par la Convention de Genève de juillet 1951
 - B. Est l'unique juridiction compétente concernant les demandes des réfugiés
 - C. Certaines des personnalités qualifiées, membres de cette Cour, sont nommées par le commissaire du gouvernement auprès de la CNIL
 - D. Juge toutes les décisions rendues par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides
 - E. Est réglementée par des dispositions figurant dans le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

26. Le Conseil d'Etat est une juridiction composée de
- A. Conseillers référendaires
 - B. Hauts conseillers en service commandé
 - C. Juriste assistant de seconde classe
 - D. Maître de requêtes
 - E. Secrétaire d'Etat

27. La compétence territoriale du tribunal de grande instance est
- A. Sauf disposition contraire, la juridiction du lieu où est domicilié le demandeur
 - B. Si le défendeur n'a ni domicile ni résidence connus, la juridiction du lieu où sont domiciliés les parents ou un membre de la famille du défendeur.
 - C. En cas de pluralité de défendeurs, la juridiction du lieu où demeure le plus jeune d'entre eux
 - D. En matière réelle immobilière, la juridiction du lieu où est situé le bien immobilier.
 - E. En matière contractuelle, toujours la juridiction du lieu où est domicilié le défendeur
28. Cochez la réponse inexacte. Le Conseil constitutionnel
- A. Contrôle la régularité des élections présidentielles
 - B. Contrôle la régularité des élections des conseillers régionaux
 - C. Contrôle la régularité des élections des députés et des sénateurs
 - D. Ne doit pas être saisi avant la mise en application par le Président de la République de l'état d'urgence
 - E. S'assure de la régularité des opérations de référendum
29. Au niveau du tribunal d'instance
- A. Le ministère public y est permanent
 - B. Il ne statue jamais en collégialité
 - C. La représentation par avocat est obligatoire
 - D. Il ne peut pas tenir des audiences foraines
 - E. Le jugement rendu est toujours en premier ressort
30. La Cour des comptes
- A. Etablit un rapport trimestriel publié par le *Journal officiel*
 - B. Assiste le gouvernement et le Parlement dans le contrôle des lois de finances
 - C. Vérifie la régularité des comptes et apprécie la gestion des entreprises privées
 - D. Ne dispose pas d'un Parquet
 - E. Est juge d'appel à l'égard des jugements rendus par les Cours régionales des comptes

Document autorisé : Aucun
Sujet sur 4 pages - 30 QCM

Durée de l'épreuve : 1 h

Barème : QCM juste : 2 points / QCM fausse : - 0,5 point / Absence de réponse : 0 point

Consignes : Sauf indications contraires, cochez la réponse juste.

1. Le tribunal de grande instance a compétence exclusive en matière de
A. Actes de commerce
B. Droits immobiliers ; propriété immobilières, saisies immobilières
C. Ecart des biens
D. Conflits individuels de travail
E. Responsabilité médicale
2. La Cour de cassation et le Conseil d'Etat
A. Sont juges de confirmation
B. Rendent des autorisations après sollicitation des juges du fond
C. Statuent en droit et en fait lors d'un second pourvoi en cassation fondé sur le même moyen
D. Ont un rôle de filtre dans la transmission des QPC au Conseil constitutionnel
E. Rendent des arrêts de débet qui mettent un terme au litige devant les juridictions françaises
3. Concernant le Tribunal des conflits,
A. En cas de conflit négatif d'attribution, le Tribunal des conflits intervient dans la troisième phase pour soit annuler l'arrêté de conflit pris par le préfet, soit le confirmer
B. Il est présidé par le Garde des Sceaux
C. Il n'y a pas de rapporteur public au sein du Tribunal des conflits
D. Le Tribunal des conflits statue parfois sur le fond d'un litige
E. Il assure uniquement le règlement des conflits d'attribution
4. **Cochez la réponse inexacte.** La chambre régionale des comptes
A. Est présente en métropole
B. Est une juridiction administrative d'attribution
C. Sanctionne les comptables publics indélicats
D. Rend un jugement de quitus en cas de régularité des comptes
E. Vérifie l'affectation de tous les fonds, privés et publics
5. L'arrêt de règlement
A. Est une pratique interdite par le Président de la République
B. Est une pratique autorisée par le code des juridictions financières
C. Est une pratique interdite par l'ordre des avocats
D. Est une pratique autorisée par le Défenseur des droits
E. Est une pratique interdite par le Code civil
6. Concernant le Conseil constitutionnel
A. Le mandat de tous ses membres est de neuf ans
B. Le Président du Conseil constitutionnel est désigné par le Président de la République et il a voix prépondérante en cas de partage
C. Un membre du Conseil économique, social et environnemental peut simultanément siéger au Conseil constitutionnel
D. Les anciens premiers ministres sont membres de droit de ce Conseil
E. A été créé par la Constitution de 1946

7. **Cochez la réponse inexacte.** L'indépendance de la justice est respectée car
A. Le juge judiciaire ne peut pas juger l'administration
B. Le Garde des Sceaux peut donner des consignes aux magistrats du siège
C. Il est interdit au juge de s'opposer à l'application de la loi
D. Les magistrats du siège sont indépendants par rapport au pouvoir exécutif
E. Le juge a l'interdiction de rendre des arrêts de règlement sur le fondement de l'article 5 du Code civil
8. Le Conseil d'Etat
A. Est juge de première instance
B. Est uniquement juge d'appel
C. Est composé de plusieurs sections administratives et de plusieurs sections judiciaires
D. N'est pas juge de cassation
E. Peut mettre en place une médiation quand il est saisi en premier ressort
9. Qu'entend-on par principe de gratuité ?
A. Les « épices » doivent être payées avant toute assignation
B. Un droit de timbre n'est dû qu'en l'absence d'avocat
C. Les frais d'avocat sont à la charge de l'Etat
D. En principe, le perdant à un procès en matière civile devra payer les frais du procès
E. Les juges sont payés par les plaignants
10. Cochez la réponse inexacte. Un jugement
A. Est une décision
B. N'est pas une sentence
C. Est parfois précédé d'une mesure de conciliation
D. Est rendu par un tribunal
E. Peut toujours faire l'objet d'appel
11. Le ministère public est permanent au sein
A. Du tribunal paritaire des baux ruraux
B. Du tribunal d'instance
C. Du tribunal de commerce
D. Du tribunal de grande instance
12. Le Conseil constitutionnel
A. Le Président de la République, le Premier ministre, le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Sénat, soixante députés ou soixante sénateurs peuvent saisir le Conseil constitutionnel pour provoquer un contrôle de la conformité d'une loi ordinaire juste après sa promulgation par le Président de la République.
B. Est en charge du contrôle des élections municipales
C. Contrôle obligatoirement la conformité des lois organiques à la Constitution avant leur promulgation
D. Sur saisine du Président du Congrès, le Conseil constitutionnel contrôle obligatoirement la conformité de règlements de l'Assemblée nationale et du Sénat
E. Vérifie la conformité des textes qui lui sont soumis à la seule Constitution de 1946
13. Le gouvernement ne peut pas s'immiscer dans les affaires en cours d'instance. Cela signifie que
A. Le principe assure l'indépendance de la justice face au pouvoir législatif.
B. Les lois rétroactives ne sont pas autorisées
C. La loi de validation ne peut pas rendre valable un acte illégal accompli par l'administration
D. Le juge du siège n'a pas à suivre les consignes données par un ministre pour rendre sa décision
E. Les lois interprétatives sont interdites
14. Pour les litiges de nature privée dont la valeur est supérieure à 8 000 euros, le tribunal de première instance compétent est
A. Quelquefois le tribunal d'instance
B. Toujours la Cour administrative d'appel
C. Toujours le tribunal de grande instance
D. Quelquefois le tribunal administratif
E. Quelquefois la Cour d'appel

15. Le juge des tutelles
- A. Statue souvent en collégialité
 - B. Est un juge du tribunal administratif
 - C. Est un juge du conseil des prud'hommes
 - D. Rend des ordonnances
 - E. Est un juge d'appel
16. Le Premier président de la Cour d'appel est
- A. En charge de la notation des magistrats du siège de toutes les juridictions situées dans le ressort de la Cour d'appel
 - B. Le seul juge à statuer à juge unique au sein de ce tribunal
 - C. En charge des déferés
 - D. En charge des réquisitoires
 - E. Seul en charge de l'administration de la Cour administrative d'appel
17. Cochez la réponse inexacte. L'acte juridictionnel
- A. Est nécessairement revêtu d'une formule exécutoire
 - B. Comprend plusieurs dispositifs
 - C. Constitue un titre exécutoire
 - D. Emporte dessaisissement du juge
18. Le tribunal administratif
- A. Peut juger à juge unique dans tous les domaines
 - B. Est compétent pour statuer sur toutes les décisions concernant le droit d'asile
 - C. Est une juridiction de première instance de l'ordre administratif
 - D. Rend des arrêts en premier et dernier ressort
 - E. Est composé de juges issus de l'Ecole nationale de la magistrature
19. Le conseil des prud'hommes
- A. Est une juridiction composée de juges professionnels élus
 - B. Depuis le 1^{er} février 2017, les conseillers prud'hommes sont désignés par les organisations syndicales et patronales représentatives
 - C. Comprend, en cas de forte affluence, un bureau de conciliation
 - D. Est présidé par le Président du tribunal de grande instance
 - E. Juge les litiges collectifs relatifs aux salariés
20. L'Assemblée plénière de la Cour de cassation peut rendre
- A. Des arrêts de contre-indication
 - B. Des autorisations
 - C. Des arrêts de règlement
 - D. Des arrêts de principe
 - E. Des arrêts de cassation contre renvoi
21. Devant la Cour de Justice de l'Union européenne, quel est le recours impossible ?
- A. Le recours en annulation
 - B. Le renvoi préjudiciel
 - C. Le recours pour excès de zèle
 - D. Le recours en manquement
 - E. Le recours en carence
22. Le Conseil d'Etat est une juridiction composée de
- A. Sept sections consultatives
 - B. Deux sections du contentieux
 - C. Une section du rapport et des études
 - D. Maîtres des requêtes en service supplémentaire
23. La compétence géographique du tribunal de grande instance est
- A. Sauf disposition contraire, la juridiction du lieu où travaille le défendeur.
 - B. Si le demandeur n'a ni domicile ni résidence connus, la juridiction du lieu où sont domiciliés le conjoint du demandeur, son partenaire pacsé ou son concubin
 - C. En cas de pluralité de défendeurs, la juridiction du lieu où demeure l'un d'entre eux.
 - D. En matière réelle mobilière, la juridiction du lieu où est situé le bien immobilier
 - E. En matière contractuelle, la juridiction du lieu où est domicilié le défendeur
24. Cochez la réponse inexacte. Le juge français
- A. Ne peut pas s'opposer à l'application des lois
 - B. Est, lorsqu'il est compétent, contraint de rendre un jugement
 - C. Ne peut pas rendre des arrêts de règlement
 - D. Est lié par les « précédents » tout comme les juges de la Common Law
 - E. Ne peut pas commettre un déni de justice
25. Au niveau du tribunal d'instance
- A. Il statue toujours en collégialité
 - B. La représentation par avocat est obligatoire
 - C. Il peut tenir des audiences foraines
 - D. Le jugement rendu est toujours en premier ressort
 - E. Le ministère public y est permanent
26. La Cour d'appel
- A. Est saisie après toute décision rendue en premier et dernier ressort
 - B. Rend des arrêts de déformation
 - C. Exerce son contrôle en fait et en droit sur les jugements qui lui sont soumis
 - D. Est composée de magistrats professionnels issus exclusivement de l'ENA
 - E. Lors des audiences, seuls les avocats généraux représentent le ministère public
27. La Cour des comptes
- A. Etablit un rapport trimestriel publié par le *Journal officiel*
 - B. Assiste le gouvernement et le Parlement dans le contrôle de toute loi constitutionnelle
 - C. Vérifie la régularité des comptes et apprécie la gestion des entreprises publiques
 - D. Ne dispose pas d'un Parquet
 - E. Est juge d'appel à l'égard des jugements rendus par les Cours régionales des comptes
28. La Haute Cour
- A. Est composée de juges professionnels et de parlementaires
 - B. A pour unique mission de prononcer la destitution du Président de la République en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat de chef du gouvernement
 - C. Ne peut être saisie que par une résolution adoptée par chacune des assemblées
 - D. Est présidée par le Président du Sénat
 - E. Juge les membres du gouvernement pour les crimes et les délits commis dans l'exercice de leur fonction
29. En droit administratif, figurent
- A. Des recours disgracieux
 - B. Des recours anarchiques
 - C. Des recours pour excès de savoir
 - D. Des recours de pleine juridiction
 - E. Des recours en révision
30. Parmi les phases rythmant le travail des juridictions répressives, cochez la phase inexacte.
- A. Une phase d'instruction
 - B. Une phase de conciliation
 - C. Une phase de poursuite
 - D. Une phase de jugement
 - E. Une phase d'application des peines

1^e année licence droit
Cours de A à F

INSTITUTIONS JUDICIAIRES

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Traitez les trois sujets suivants :

1. **La Haute cour**
(5 points)
2. **Le jugement des contraventions**
(7 points)
3. **Les attributions juridictionnelles du Conseil d'Etat**
(8 points)

Document autorisé : NEANT